

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du 3 juillet 2012 relative à la lutte contre l'insécurité routière pendant la période estivale

NOR : INTK1205731J

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets ; Monsieur le directeur général de la police nationale ; Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale (pour action) ; Monsieur le secrétaire général ; Monsieur le délégué à la circulation et à la sécurité routières (pour information).

Chaque été, le bilan de l'insécurité routière s'avère particulièrement lourd : 808 tués en 2009, 836 en 2010 et 724 en 2011. Afin de lutter contre cette mortalité, les forces de l'ordre devront mettre en œuvre une action particulièrement visible et dissuasive.

L'effet majeur à rechercher sera prioritairement la sécurisation des flux aux périodes de grands départs et retours et la lutte contre les comportements dangereux tout au long de l'été.

1. Physionomie de la période estivale en matière de sécurité routière

Période de circulation la plus intense de l'année, les mois de juillet et août se caractérisent notamment par :

- des flux très importants lors des chasses-croisés, entraînant un sur-risque d'accident ;
- des utilisateurs de deux-roues motorisés nombreux, pouvant avoir parfois des comportements inadaptés (vitesses excessives, non-port du casque...);
- une fréquentation plus prononcée des établissements de nuit ou à l'occasion des manifestations locales.

Les causes des accidents graves durant cette période sont clairement identifiées : alcool, stupéfiants et vitesse apparaissent dans plus de la moitié des accidents mortels.

2. Actions à mener au cours de la période estivale

Vous veillerez, en fonction des particularités de votre département, à prendre des mesures spécifiques pour prévenir les comportements à risque. Je vous demande en ce sens de mobiliser l'ensemble des forces de l'ordre en portant effort sur les axes et les points accidentogènes.

2.1. À l'occasion des journées à grande circulation

Lors des chasses-croisés, vous donnerez des directives afin de contrôler, par des dispositifs visibles et préventifs, les flux aller et retour des week-ends à grande circulation.

Vous solliciterez, le cas échéant, les agents des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour organiser des contrôles coordonnés visant les infractions liées aux surcharges des véhicules, à l'arrimage des chargements et à la réglementation sociale européenne.

Vous donnerez également des directives afin de faire respecter les interdictions et les restrictions de circulation conformes aux dispositions du plan de circulation de l'instruction interministérielle du 29 décembre 2011.

2.2. Sur les lieux de villégiature

Afin de lutter contre les comportements dangereux, vous vous attacherez à ce que tous les moyens disponibles soient déployés, en portant une attention toute particulière à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Vous porterez en outre une attention ciblée à l'égard des conducteurs de deux-roues motorisés, en veillant à ce que des opérations spécifiques soient diligentées.

Dans un esprit de mobilisation de l'ensemble des acteurs contribuant à la lutte contre l'insécurité routière, vous prendrez les contacts nécessaires afin d'associer les polices municipales à l'effort de présence sur le terrain en collaboration avec la police et la gendarmerie nationales.

*
* *

Vous initierez enfin des actions de communication lors des principales opérations de contrôle pour sensibiliser et informer nos concitoyens de la détermination des pouvoirs publics à renforcer leur sécurité sur les routes.

Vous pourrez utilement vous rapprocher des parquets afin de les informer des dispositifs mis en place et de favoriser une mobilisation cohérente avec les orientations locales de la politique pénale locale en matière de sécurité routière.

Je vous remercie de votre implication personnelle dans la lutte contre l'insécurité routière, responsable encore de trop de morts et de drames familiaux, notamment durant la période estivale qui s'ouvre devant nous.

MANUEL VALLS